



Incoterms 2010

By the International Chamber of Commerce (ICC)

Depuis le 1er janvier 2011, les Incoterms 2010 sont entrés en vigueur. Ayant fait l'objet d'une révision approfondie, les règles Incoterms 2010 reflètent les changements qui ont eu lieu dans le monde depuis 2000, incluant entre autres les attentats de 2001, les zones franches et les zones économiques. Il est essentiel d'actualiser vos connaissances afin qu'aucun malentendu n'émerge de vos échanges commerciaux. Le Groupe Export vous propose un séminaire qui vous permettra de faire un survol des changements et des conséquences qu'ils auront sur vos contrats et vos paiements internationaux en cours et à venir.

PLAN DE COURS :

- Les contrats et les paiements internationaux;
- Les objectifs, la structure et les points délicats
- Les éléments ne relevant pas des Incoterms
- Incoterms 2000 versus Incoterms 2010 : retraits et ajouts, changements à retenir
- Explication de chaque Incoterm
- Les obligations et responsabilités de l'acheteur et du vendeur selon la règle choisie
- Le dédouanement à l'export et à l'import
- Les obligations documentaires
- Le transfert de risques et de coûts
- Cas et questions

NOTRE CONFÉRENCIER :

Monsieur Christian Sivière, Solutions Import Export Logistique, Montréal MC

**Le mercredi 8 février
de 8h à 12h00**

Bureau du Groupe Export
1971, Léonard-De Vinci; Ste-Julie, J3E 1Y9

Petit déjeuner et pause-santé inclus

GRATUIT*

** Afin de s'assurer de votre présence, un frais de participation vous sera facturé. Dès que votre présence à l'atelier sera constatée, il nous fera plaisir d'annuler les frais de participation. Invitation gratuite valable pour les membres en règle seulement.*

Pour de plus amples renseignements veuillez contacter Marie-Claude Chagnon au (450) 461-6266 poste 205 ou marie-claudechagnon@groupeexport.ca

Formulaire de participation



Groupe Export agroalimentaire
Agri-Food Export Group
QUÉBEC - CANADA



Incoterms 2010

By the International Chamber of Commerce (ICC)

Date: 8 février 2012

Heure: 8h à 12h

Nom du 1^{er} participant : _____
Nom du 2^e participant : _____
Entreprise : _____
Produits : _____
Adresse : _____
Ville : _____ Code Postal : _____
Téléphone : _____ Télécopieur : _____
Courriel : _____ Site Internet : _____
Signature : _____ Date : _____

*** Afin de s'assurer de votre présence, un frais de participation vous sera facturé. Dès que votre présence à l'atelier sera constatée, il nous fera plaisir d'annuler les frais de participation. Invitation gratuite valable pour les membres en règle seulement.**

Frais de participation :

Prix membre

(cotisation annuelle 2012 acquittée)

50\$* (remboursable)

* les prix n'incluent pas les taxes

Carte de crédit : MASTER CARD VISA AMERICAN EXPRESS

Numéro de carte : _____ Date d'expiration : _____

Nom du titulaire : _____ Signature du titulaire: _____

Dès que les frais de participation auront été acquittés, une facture et un reçu de transaction vous seront envoyés pour fins de comptabilité.

Chèque ci-joint Veuillez libeller votre chèque à l'ordre du Groupe Export agroalimentaire.

Veuillez nous facturer Membres en règle seulement. La facture sera payable sur réception.

Le formulaire d'inscription doit être reçu avant le 6 février 2012. Aucun remboursement ne sera accordé après cette date. Un minimum de 20 inscriptions est requis pour que l'activité ait lieu.

Veillez retourner ce formulaire par télécopieur au (450) 461-6255 à l'attention de **Marie-Claude Chagnon** ou par courriel Marie-ClaudeChagnon@groupeexport.ca